



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Candidature de la France à l'Exposition universelle de 2030

Question écrite n° 13079

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la nécessité d'établir une véritable évaluation de la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025. Dans un courrier adressé le 19 janvier à M. Pascal Lamy, délégué interministériel chargé de la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025, le Premier ministre l'a informé du retrait de la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025. Les raisons communiquées pour expliquer ce retrait de candidature ont principalement trait au modèle économique du projet, qui présentait des faiblesses structurelles qui n'auraient notamment pas permis de faire face à un scénario de sous-fréquentation, comme celle qu'a connue par exemple l'Exposition universelle de 2015 à Milan. En outre, la candidature de la France aurait impliqué le recours à une garantie publique, incompatible avec l'effort de redressement de nos finances publiques et qui aurait induit des risques pour les contribuables français. Toutefois, au-delà de ces éléments, il apparaît essentiel de tirer une véritable évaluation de la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025, aventure qui avait débuté il y a près de sept ans et qui avait réuni de nombreux partenaires. En outre, ce bilan holistique permettrait d'ores et déjà de positionner la France comme potentielle candidate pour l'accueil de l'Exposition universelle de 2030 et de dégager un projet plus robuste, notamment d'un point de vue économique et financier, ainsi qu'au niveau des partenaires impliqués. Alors que les candidatures pour l'accueil de l'Exposition universelle de 2030 pourront être soumises dès 2021 au Bureau international des expositions (BIE) il est important que la France tire les conséquences du retrait de sa candidature à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025 et engage la réflexion en vue d'une candidature pour l'accueil de l'Exposition universelle de 2030 dans les meilleurs délais. Ainsi, il attire son attention sur la nécessité d'établir une véritable évaluation de la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025.

Texte de la réponse

Dans la perspective d'une éventuelle candidature française à l'Exposition universelle de 2030, il sera en effet utile de procéder à un retour d'expérience approfondi sur la candidature pour 2025. La délégation interministérielle chargée de la candidature de la France à l'exposition universelle est en effet le bon interlocuteur pour procéder à cette évaluation. Si cette évaluation ne concerne pas le seul ministère de la culture compte tenu du caractère très interministériel et partenarial d'une telle initiative, qui a notamment impliqué de nombreuses collectivités territoriales, il y prendra toute sa part.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13079

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8953

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11746